



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture  
091-219103769-20250617-31-AR  
Date de télétransmission : 17/06/2025  
Date de réception préfecture : 17/06/2025

Département  
de l'Essonne

Arrondissement  
de Palaiseau

Canton de  
Brétigny-sur-Orge

## DECISION DU MAIRE N° 31/2025

**Objet : Décision portant signature d'un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec la Compagnie Débrief**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### CONSIDERANT

La proposition de la Compagnie Débrief, sise 17 résidence Jules Vallès – 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon

### DECIDE

**Article 1** : de signer avec la Compagnie Débrief, sise 17 résidence Jules Vallès – 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon, un contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Putain de guerre de merde » qui aura lieu le samedi 27 septembre 2025 à la Grange de Marolles-en-Hurepoix.

**Article 2** : que le coût de la prestation est gratuit. La Compagnie Débrief proposera une entrée au chapeau.

**Article 3** : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance.

**Article 4** : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 3 juin 2025

Le Maire,

Georges JOUBERT

